N° 7938/16
Entrée le 20.07.2023
Chambre des Députés

CNPD
COMMISSION NATIONALE POUR LA PROTECTION...

Ministère du Logement

Transmettre à:
Copie à:
Entrée: 19 JUIL. 2023
Pour concertation
Fixer entrevue
Suite:

Ministère du Logement
A l'attention de Monsieur Henri Kox
Ministre du Logement
L-2916 Luxembourg

Belvaux, le 17 juillet 2023

Service Guidance
Dossier suivi par : Carmen Schanck
Tél. : +352 261060-6139
E-Mail : carmen.schanck@cnpd.lu

Concerne : votre demande d'avis du 14 juillet 2023
Notre référence : 10,631

Monsieur le Ministre,

La Commission nationale pour la protection des données (ci-après la « CNPD ») entend par la présente faire suite à votre demande d'avis du 14 juillet 2023 concernant les amendements parlementaires au projet de loi n°7938 relative aux aides individuelles au logement, qui ont été approuvés par la Commission du Logement dans sa séance du 5 juillet 2023.

Conformément à l'article 57.1.c) du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), auquel se réfère l'article 7 de la loi du 1er août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et du régime général sur la protection des données, la CNPD « *conseille, conformément au droit de l'État membre, le parlement national, le gouvernement et d'autres institutions et organismes au sujet des mesures législatives et administratives relatives à la protection des droits et libertés des personnes physiques à l'égard du traitement* ».

Après analyse des amendements parlementaires lui soumis, la CNPD n'a pas pu identifier de questions relatives à la protection des droits et libertés des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

La CNPD n'estime dès lors pas nécessaire de rendre un avis sur les amendements parlementaires susmentionnés. Les services de la CNPD restent toutefois à votre disposition pour toute question plus spécifique ayant trait à la protection des données à caractère personnel qui pourrait se poser dans le cadre de la mise en œuvre de la législation en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour la Commission nationale pour la protection des données

Tine Annemarie Larsen

Digitally signed by Tine Annemarie Larsen
Date: 2023.07.18 09:04:56 +02'00'

Tine A. Larsen
Présidente